

DECRET D/2019/.....**030**...../PRG/SGG

METTANT FIN AUX FONCTIONS D'UN MEMBRE
DU COMITE EXECUTIF DE LA SOGEKA SAS.

.....
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le traité de l'OHADA du 17 octobre 2008, et l'acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique adoptée le 30 janvier 2014 ;

Vu la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des sociétés et Etablissements Publics ;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG/ du 21 Mai 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;

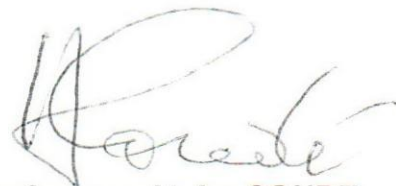
Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er}: Il est mis fin aux fonctions de **Monsieur Fodé Kenth CONDE**, Ingénieur en service au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, au sein du Comité Exécutif de la SOGEKA SAS.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 24 JAN 2019

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Alpha Conde', written in a cursive style.

Professeur Alpha CONDE